

Le TÉMOIN: J'ignore si vous voulez m'interroger encore. Je n'ai rien de plus à vous soumettre. Comme je vous l'ai annoncé au début, M. Bland, le président m'a parlé des exposés qu'il vous soumettrait. J'approuve ses exposés généraux; de fait, je crois les approuver de façon générale. Si vous me permettez de me retirer maintenant, je veux remercier le président de sa courtoisie envers moi et les membres du Comité de l'attention qu'ils m'ont accordée.

*M. Green:*

D. Vous occupez-vous des cas d'avancement à l'emploi de percepteur de la douane dans les ports importants? On a nommé un percepteur récemment à Vancouver.—R. Oui.

D. On l'y a envoyé de l'Est?—R. Oui. Nous nous occupons de ces cas.

D. Je me demandais comment vous vous y preniez.—R. La Commission a fait la nomination.

M. GLEN: Interrogerons-nous M. Bland à notre prochaine séance?

M. SPENCE: Monsieur le président, je veux signaler un point à l'attention du Comité. M. Fournier a parlé il y a quelques instants d'un particulier au service de l'Etat pendant de nombreuses années, dont le traitement ne s'était jamais accru et qui n'avait jamais eu l'occasion d'obtenir un relèvement de traitement. Il a parlé d'un dessinateur. Je crois qu'il a pris un bon exemple. Il a dit que ce dessinateur avait soumis un plan au sous-ministre qui l'avait signé et rien n'indiquait que c'était lui qui l'avait dessiné ou y avait travaillé. Afin de lui donner tout le mérite pour le travail qu'il avait fait, s'il était bon, n'aurait-on pas pu lui permettre de signer ce plan lui-même? Alors le ministère en aurait connu l'auteur.

M. FOURNIER: Quelqu'un au ministère des Mines et des Ressources m'a signalé ce cas.

M. SPENCE: C'est un des points que le ministère devrait étudier.

Le PRÉSIDENT: Il pourrait initialer le plan.

M. SPENCE: Initialer le plan; tous ceux qui font un travail de cette nature devraient pouvoir en agir ainsi et non le chef du ministère, ni le chef de la division, ni le chef d'aucun ministère. Une telle mesure serait sage. M. Fournier en a parlé. Je connais plusieurs cas que je pourrais signaler.

M. HARTIGAN: Certains fonctionnaires pourraient ne pas tenir à y mettre leur nom.

M. SPENCE: Si le travail n'en vaut pas la peine, libre à eux.

*Le président:*

D. Avant de partir, monsieur Stitt, vous avez parlé du droit d'examen et de veto dont jouissait le bureau?—R. Vous voulez dire la Commission?

D. La Commission.—R. Oui.

D. Et vous exercez ce droit dans toute la mesure possible?—R. En effet.

D. L'an dernier, vous avez fait huit mille nominations et avez eu à étudier 15,000 promotions?—R. Non, non—15,000 promotions est inexact.

*M. Tomlinson:*

D. 15,000 reclassifications?—R. Non, pas 15,000 reclassifications.

*M. Fournier:*

D. Des demandes de reclassement?—R. Non, nous avons étudié 15,000 emplois dans la reclassification; je veux dire que si nous faisons le relevé d'un ministère, il nous faut étudier tous les emplois.